

Auto-Rénovation Accompagnée et
Politiques de Rénovation :
Reconnaitre le Rôle des Artisans
pour Accélérer la Transition
Énergétique du Bâti

Mars
2026

Aurore Dudka (Ph.D.); Cécile
Gracy; Alice Owen (Ph.D.) and
Lucie Middlemiss (Ph.D.)

POLICY BRIEF : RECOMMANDATIONS POUR L'ACTION PUBLIQUE

Qu'est-ce que l'ARA ?

L'auto-rénovation accompagnée (ARA) désigne une modalité de réalisation des travaux dans laquelle un ménage participe directement à certaines phases de la rénovation de son logement, tout en étant encadré par un professionnel du bâtiment. Elle repose notamment sur une relation de collaboration entre artisan·es et ménages.

Les analyses socio-économiques récentes indiquent qu'environ **12 % des professionnel·les du bâtiment** pratiquent déjà l'ARA (ADEME, 2023). Ces résultats montrent que l'ARA ne constitue pas une pratique marginale, mais une réalité déjà présente dans le secteur, bien qu'encore insuffisamment reconnue et documentée.

En permettant aux ménages de réaliser eux-mêmes une partie des travaux, l'ARA peut réduire le coût des chantiers de **20 à 40 %**. Elle facilite ainsi l'accès à la rénovation pour des ménages aux ressources limitées et permet, à budget constant, d'accroître l'ambition énergétique des projets. Dans un contexte où les politiques publiques peinent à atteindre les volumes de rénovation nécessaires, l'ARA apparaît comme une modalité complémentaire aux dispositifs existants. Selon [une étude de l'ADEME publiée en 2023](#), cela pourrait représenter **près de 667 000 gestes de rénovation réalisés chaque année** selon cette modalité.

Le présent *policy brief* examine dans quelle mesure l'ARA contribue concrètement à renforcer la capacité des ménages à passer à l'acte de rénovation. Il s'appuie sur une enquête mixte combinant un questionnaire administré auprès de **206 professionnel·les du bâtiment** et **27 entretiens qualitatifs** menés avec des artisan·es, des acteurs de l'accompagnement et d'autres parties prenantes du secteur. L'analyse vise à documenter les conditions opérationnelles de mise en œuvre de l'ARA, ses effets sur l'engagement des ménages et sur les pratiques professionnelles, ainsi que les principaux freins à sa diffusion. Elle met également en lumière, plus largement, le rôle stratégique des professionnel·les du bâtiment dans les trajectoires de rénovation et dans l'engagement des habitants, ainsi que la nécessité de les considérer, dans les politiques publiques, comme des acteurs clés des transformations du secteur.

Synthèse des principales recommandations pour l'action publique

- En articulation avec les dispositifs centrés sur les aides à la rénovation énergétique, l'information et l'accompagnement des ménages (notamment le service public France Rénov', assorti de « Mon Accompagnateur Rénov' »), il est essentiel de reconnaître davantage le rôle des artisan-es dans les trajectoires de rénovation. Les politiques publiques gagneraient à valoriser la dimension relationnelle de leur métier – leur capacité à instaurer une relation de confiance, à conseiller et à accompagner les ménages – afin de renforcer d'une part l'efficacité des parcours de rénovation, et d'autre part l'attractivité des métiers du bâtiment.
- Plus de 20 % de femmes sont représentées dans l'échantillon de l'enquête consacrée aux professionnel-les pratiquant l'ARA, contre environ 2 % d'ouvrières dans le secteur du bâtiment traditionnel. Ceci suggère que les approches de type ARA pourraient constituer **un levier de féminisation** des métiers du bâtiment, qui est l'un des grands enjeux identifiés par le Plan de structuration de filière au niveau national.
- Reconnaître que le développement de l'ARA s'inscrit dans une transformation plus large du marché de la rénovation, marquée par la montée de démarches citoyennes (le terme « *citizen-led retrofit* » est utilisé dans les instances européennes) et de pratiques de faire soi-même (« *do-it-yourself* ») qui correspondent à des aspirations grandissantes des ménages. Les politiques publiques devraient mieux prendre en compte ces dynamiques d'autonomisation et d'appropriation des savoir-faire techniques déjà présentes sur le terrain. Elles gagneraient également à renforcer leur articulation avec l'ARA afin de sécuriser ces pratiques, en mettant les ménages concernés en relation avec des professionnel-les capables de garantir un niveau suffisant de qualité et de sécurité sur les chantiers.
- Mieux documenter et partager les bonnes pratiques liées au travail relationnel d'accompagnement réalisé par les artisan-es dans les démarches d'ARA (sélection des tâches et lots à réaliser en ARA, évaluation de la capacité des ménages, organisation de la supervision sur chantier, réponses aux questions des ménages accompagnés au fil du chantier...). Le développement de référentiels opérationnels et de retours d'expérience sur ces formes de chantiers coopératifs permettrait de sécuriser la montée en échelle de l'ARA et de faire émerger des modèles économiques capables de reconnaître et de rémunérer ce travail relationnel, encore largement invisibilisé dans les dispositifs actuels de financement.
- Adapter les cadres réglementaires et assurantiels à l'ARA en s'appuyant sur la production et la diffusion de données objectivées sur les risques et les niveaux de qualité et de performance énergétique des chantiers menés en ARA, afin de réduire l'incertitude juridique et assurantielle qui freine l'engagement des professionnel-les. Notamment, les assureurs sont en attente d'un calcul de taux de sinistralité afin de pouvoir l'appliquer à des produits assurantiels destinés à l'ARA. Il est également nécessaire de clarifier et diffuser une compréhension partagée de l'ARA au sein de la filière et des institutions, afin de rassurer face à certaines craintes (simple transfert de tâches, risque d'« ubérisation »), alors même que les retours de l'enquête montrent que sa capacité à sécuriser les chantiers semble supérieure aux chantiers « classiques » : **les enquêtés déclarent que 95 % des chantiers se déroulent sans accident et qu'aucun accident grave n'a été observé.**
- Outiller et accompagner les artisan-es dans leur rôle d'acteurs sociaux de proximité, rôle que 92 % des artisan-es interrogés déclarent assumer, tout en intégrant l'ARA dans une palette de parcours de rénovation différenciés. L'ARA doit être envisagée comme une modalité parmi d'autres, adaptée à certains profils de ménages et à certaines situations, et non comme une solution universelle.
- Soutenir les écosystèmes locaux de collaboration – communautés de pratiques d'artisan-es (notamment coopératives de type CAE), acteurs publics tels que France Rénov' et associations – qui constituent aujourd'hui des infrastructures clés d'apprentissage collectif et de diffusion de l'ARA.

Contexte et objectifs du projet

Les politiques de rénovation se sont fortement intensifiées en France ces dernières années, portées par des investissements publics importants et des objectifs climatiques ambitieux. Malgré ces efforts, le nombre de rénovations et surtout celles dites « performantes » reste nettement insuffisant au regard des trajectoires visées, et l'accès aux travaux demeure socialement très inégal. L'une des raisons tient au fait que les dispositifs actuels reposent principalement sur des **leviers technico-économiques** — aides financières et information des ménages — qui peinent à lever les **obstacles psycho-sociaux et culturels rencontrés sur le terrain**.

Dans ce contexte, si certaines politiques intégrant davantage **la dimension relationnelle des travaux** — expliquer les interventions, rassurer les ménages, accompagner leurs décisions et adapter les projets à leurs contraintes — se sont développées ces dernières années, notamment à travers des dispositifs comme « Mon Accompagnateur Rénov' », un angle mort persiste : celui des professionnel·les du bâtiment. Ces derniers demeurent largement sous-reconnus alors même qu'ils occupent une position stratégique à l'interface entre politiques publiques, solutions techniques et usages domestiques. Leur rôle **d'accompagnement, de traduction et de sécurisation** des projets reste encore insuffisamment pris en compte, tant dans les cadres institutionnels que dans la littérature scientifique.

Dans le même temps, ces évolutions politiques et réglementaires transforment les conditions d'exercice des professionnel·les de proximité. La complexification administrative des dispositifs d'aide et la structuration des parcours de rénovation tendent à réduire les marges de manœuvre relationnelles des artisan·es, en limitant le temps et l'espace disponibles pour l'échange avec les ménages. Lorsqu'il est réduit ou insuffisamment reconnu, ce travail relationnel peut **fragiliser le sens du métier et l'identité professionnelle** des artisan·es, tout en alimentant **les hésitations ou le manque de confiance des ménages** face aux travaux — ce qui peut, in fine, freiner leur passage à l'action.

Face à ces limites, des formes de rénovation plus collaboratives se structurent progressivement sur le terrain. Parmi elles, **l'ARA** repose sur une coopération encadrée entre ménages et artisan·es, dans laquelle les habitants participent à certaines phases des travaux avec l'accompagnement d'un professionnel. Bien que ces pratiques existent de longue date et soient déjà largement diffusées, leur visibilité et leur formalisation progressent aujourd'hui, notamment dans des contextes marqués par la **contrainte budgétaire des ménages et par une demande croissante de compréhension et de maîtrise de leur logement**. Elles demeurent toutefois inégalement comprises et reconnues par les dispositifs publics et par certains acteurs professionnels, ce qui appelle une meilleure prise en compte et un approfondissement des connaissances sur ces pratiques.

Plus largement, l'ARA permet d'interroger la place que pourraient occuper ces approches relationnelles — également observées sous d'autres formes de participation (*do-it-yourself*, *citizen-led retrofit*) — dans l'évolution actuelle des politiques de rénovation énergétique, **tout en réhabilitant la place de l'artisan, longtemps resté le grand impensé de ces politiques**.

Principaux enseignements

1) La participation des ménages constitue un levier d'accès et d'ambition

Les retours d'expérience de chantiers en ARA montrent que l'implication encadrée des ménages facilite l'entrée dans les projets de rénovation. Les artisan·es observent que cette participation **réduit les coûts, rend les projets plus lisibles et permet des rénovations plus substantielles** (57 % des artisan·es ARA).

Au-delà de l'accès, l'ARA produit des effets d'appropriation durables : montée en compétences des ménages, **forte satisfaction (94 %) et fierté (97 %)**, ainsi qu'une **attention accrue à l'entretien du logement après travaux (~90 %)**. Ces dynamiques contribuent à renforcer la capacité des ménages à s'engager dans la durée.

2) La participation repose sur un travail relationnel structuré des artisan·es

Cependant, la participation des ménages ne s'improvise pas : elle repose sur un **travail relationnel exigeant** assuré par les artisan·es (explicitation des rôles, pédagogie, supervision, points de validation).

Les difficultés relationnelles, si elles existent, restent globalement limitées : **42 % des praticiens évoquent des tensions seulement "parfois" et 34 % "très rarement"**, tandis qu'**environ 75 % jugent que l'ARA fonctionne plutôt bien ou très bien**.

Ce fonctionnement s'appuie sur des arbitrages professionnels en amont (motivation, disponibilité des ménages, risques techniques) et sur une participation ciblée sur des tâches compatibles avec la transmission et la supervision, avec des niveaux de technicité et de risque adaptés (notamment l'isolation et certaines finitions). Cette sélectivité constitue une **condition de qualité et de viabilité du modèle**, et non une limite.

3) L'expérience de terrain nuance fortement les craintes sur la qualité et la sécurité

Les professionnel·les engagés en ARA rapportent des résultats solides : **90 % jugent la qualité des travaux équivalente ou supérieure** à celle des chantiers conventionnels, et **95 % déclarent n'avoir jamais eu d'accident**. À l'inverse, **67 % des professionnel·les ne pratiquant pas l'ARA anticipent davantage de risques**, révélant un écart marqué entre perception et expérience.

Les pratiques de prévention (démonstration technique, adaptation du rythme, contrôle du matériel) apparaissent fortement structurées sur les chantiers en ARA. Elles contribuent à sécuriser les chantiers mais aussi à **mieux formaliser et sécuriser les propres pratiques professionnelles des artisan·es**.

L'ARA apparaît ainsi comme un **levier de sécurisation conjointe** des ménages, des chantiers et du travail artisanal.

4) L'ARA révèle et renforce le rôle social des artisan·es

L'étude met en évidence que les artisan·es ne sont pas seulement des exécutants techniques, mais des **acteurs de proximité jouant un rôle social structurant** dans les trajectoires de rénovation. Par leur présence régulière sur le territoire et au domicile des ménages (faire un devis par exemple), ils sont également en mesure de **repérer précocement des situations de vulnérabilité énergétique et/ou sociale**, souvent peu visibles pour les dispositifs institutionnels.

Plus de **56 % des artisan·es pratiquant l'ARA** déclarent d'ailleurs avoir accompagné des ménages vulnérables. Ces expériences sont associées à une forte appropriation des travaux par les ménages et à des bénéfices humains importants, souvent décrits par les professionnel·les comme redonnant du **sens à leur métier**.

Ce rôle social reste toutefois exigeant. Les artisan·es soulignent la nécessité de **dispositifs de médiation** et de formes de soutien adaptées pour accompagner des situations socialement complexes sans accroître leur charge.

L'ARA met ainsi en lumière une fonction souvent invisible du secteur : la contribution des artisan·es à **l'accès effectif à la rénovation, au repérage des situations de précarité et à la réduction des vulnérabilités énergétiques**.

5) Un potentiel réel, mais freiné par un manque de reconnaissance institutionnelle

Malgré des retours de terrain largement positifs, la diffusion de l'ARA reste freinée moins par des difficultés opérationnelles que par des **incertitudes réglementaires et assurantielles persistantes**.

L'absence de cadres adaptés limite l'engagement des professionnel·les et maintient une asymétrie de responsabilité à leur détriment. À cela s'ajoute une **compréhension encore partielle — et parfois erronée — de ce que recouvre concrètement l'ARA**, y compris au sein de la filière. Le dispositif est encore fréquemment assimilé à un simple transfert de tâches vers les ménages ou associé à une forme d'"ubérisation" du secteur, ce qui alimente des réticences professionnelles et institutionnelles, en décalage avec les pratiques effectivement observées sur le terrain.

Pourtant, certains territoires montrent que des **configurations plus stabilisées sont possibles**. À Saint-Pierre-et-Miquelon, par exemple, des arrangements assurantiels et organisationnels adaptés ont permis un déploiement de pratiques proches de l'ARA avec un cadre institutionnel reconnu, sans exposition disproportionnée des professionnel·les. Ces expériences suggèrent que les freins observés relèvent moins de la faisabilité opérationnelle que de **l'ajustement des cadres institutionnels**.

6) L'ARA agit comme révélateur de transformations déjà à l'œuvre

L'analyse montre que l'ARA ne crée pas ex nihilo la participation des ménages : elle **rend visibles, encadre et sécurise** des pratiques déjà largement présentes sur le terrain.

Une large majorité d'artisan-es (**67,6 %**) déclarent travailler souvent ou très souvent avec des ménages à faible capacité financière — une configuration qui correspond aujourd'hui à la **situation courante de nombreux ménages engagés dans des travaux** — ce qui confirme que les enjeux d'accessibilité structurent déjà en profondeur les pratiques professionnelles. Parallèlement, les acteurs décrivent un **contexte de défiance croissante** envers le secteur du bâtiment, lié notamment aux abus passés et aux effets pervers de certains dispositifs d'aide.

Dans ce contexte, les artisan-es observent également une montée — ou à tout le moins une plus grande visibilité — des pratiques de **"do it yourself"**, largement sous le radar des institutions et jugées risquées lorsqu'elles sont réalisées sans encadrement professionnel. L'ARA apparaît dès lors comme une **réponse structurante et sécurisée** à cette réalité de terrain.

Plus qu'une pratique marginale, l'ARA **révèle, formalise et sécurise** des transformations déjà à l'œuvre dans le marché de la rénovation. À ce titre, elle constitue un signal robuste invitant à **repenser les cadres dominants de la massification de la rénovation**.

Recommandations

Mieux reconnaître le rôle relationnel des artisan-es dans les trajectoires de rénovation

Les résultats montrent que la réussite de l'ARA repose largement sur **le travail relationnel assuré par les artisan-es**. Si cette dimension relationnelle commence à être partiellement reconnue dans les politiques publiques (par exemple à travers le MAR), **le rôle des artisan-es reste encore largement invisibilisé et insuffisamment valorisé dans les cadres publics de la rénovation**. Les politiques de massification gagneraient ainsi à considérer les artisan-es non seulement comme des exécutants techniques, mais comme **des acteurs clés de l'activation des ménages dans la transition énergétique**. Pour cela, des pistes pour l'action publique seraient :

- **Intégrer les fonctions d'accompagnement des artisan-es** (diagnostic, explication, coordination, suivi des chantiers) dans les référentiels métiers et les cadres de la rénovation.
- **Adapter les dispositifs d'aide existants** afin de reconnaître et financer ce travail d'accompagnement, aujourd'hui largement invisible dans les modèles économiques de la rénovation.
- **Faire évoluer les modèles économiques de la rénovation** pour permettre la rémunération effective de ce travail relationnel, indispensable à l'engagement des ménages dans les projets de rénovation.
- **Renforcer l'attractivité des métiers du bâtiment** en intégrant la formation à ces compétences relationnelles dans les parcours de formation initiale et continue, afin de diversifier les profils des professionnel·les du bâtiment. Ceci pourrait favoriser notamment une plus grande présence des femmes dans le secteur.

Adapter les cadres réglementaires et assurantiels à l'ARA

- L'incertitude juridique et assurantielle constitue aujourd'hui le principal frein à la diffusion de l'ARA, y compris parmi des professionnel·les intéressés.
- Il est recommandé de co-construire des cadres clarifiés avec l'ensemble des parties prenantes (communautés de professionnel·les pratiquant l'ARA, organisations professionnelles du bâtiment, acteurs publics et représentants des assurances de la construction) concernant :
 - les périmètres de responsabilité,
 - les conditions et modalités de supervision,
 - les tâches éligibles à la participation des ménages.
- Des **territoires pilotes** pourraient permettre de tester des dispositifs assurantiels adaptés et de produire des données **objectivées** sur les niveaux réels de risque.

Outiller les artisan-es pour leur rôle d'acteurs sociaux de proximité

- Plus de **56 % des artisan-es pratiquant l'ARA ont déjà accompagné des ménages vulnérables**, ce qui confirme leur rôle social de première ligne dans l'accès à la rénovation.
- Pour éviter une surcharge professionnelle, il est nécessaire de développer :
 - Des **dispositifs de médiation sociotechnique**,
 - Des relais avec les acteurs sociaux et de la lutte contre la précarité énergétique,
 - Des ressources pratiques pour la gestion de situations complexes.
- Le renforcement de ces appuis permettrait de **sécuriser l'engagement des artisan-es** tout en améliorant l'accès des publics fragiles aux travaux de rénovation de leur logement.

Structurer et diffuser les bonnes pratiques de chantier coopératif

- L'expérience montre que la participation fonctionne lorsqu'elle est **sélective, encadrée et progressive**. Il est recommandé de :
 - Formaliser des **guides opérationnels de sélection des tâches**,
 - Capitaliser sur les pratiques de prévention déjà mises en œuvre,
 - Développer des formations spécifiques au pilotage de chantiers coopératifs et participatifs.
- Ces outils contribueraient à réduire l'écart entre **risques perçus** et **risques observés (95 % des chantiers sans accident, et aucun accident grave déclaré dans le cadre de l'étude)** et faire émerger des modèles économiques.

Mieux articuler politiques de rénovation et dynamiques réelles du terrain

- L'étude montre que l'ARA **formalise des pratiques déjà existantes**. Plutôt que de marginaliser ces évolutions, les politiques publiques doivent accompagner l'adaptation des métiers et reconnaître pleinement le rôle des artisan-es dans ces nouvelles configurations de rénovation :
 - Soutenir des écosystèmes locaux associant artisan-es, collectivités, service public France Rénov' et acteurs sociaux.
 - Intégrer l'ARA dans une **palette de parcours de rénovation** différenciés.
- L'enjeu n'est pas de généraliser un modèle unique, mais de **sécuriser et légitimer des configurations déjà à l'œuvre**.

Points de vigilance

Éviter le transfert implicite de responsabilité vers les artisan-es

- Le développement de l'ARA ne doit pas conduire à faire porter aux artisan-es seuls :
 - la gestion des risques sociaux,
 - la médiation avec les ménages,
 - ou la sécurisation juridique des projets.

Sans cadre clair, il existe un risque de **fragilisation professionnelle** et de retrait des artisan-es des pratiques d'ARA.

Maintenir un haut niveau d'exigence sur la qualité technique

- La participation des ménages doit rester **strictement encadrée et ciblée**.
- Les travaux à forte criticité (structure, électricité, etc.) doivent continuer à relever prioritairement de professionnel·les qualifiés.
- La sélectivité observée dans l'ARA constitue une **condition de robustesse du modèle** qu'il convient de préserver.

Ne pas sous-estimer les besoins d'ingénierie et d'animation

- L'ARA repose sur une **ingénierie relationnelle exigeante** (temps, coordination, pédagogie). Sa montée en échelle suppose :
 - Des modèles économiques intégrant ce coût / temps passé,
 - des ressources humaines dédiées,
 - des espaces de coordination locale,
 - un soutien aux collectifs de professionnel·les.

Sans cet investissement, il existe un risque de **dégradation de la qualité de l'accompagnement**.

Plus largement, les coopératives et les communautés de pratiques d'artisan·es — comme celles structurées autour du Réno'Acc en Normandie — témoignent d'une **capacité organisationnelle d'innovation essentielle pour accompagner les mutations en cours dans le secteur de la rénovation**. En permettant le partage d'expériences et la mutualisation d'outils (devis types intégrant la part des travaux réalisés en ARA, formations, solutions assurantielles et juridiques...), ces collectifs constituent aujourd'hui **des niches d'innovation particulièrement dynamiques**. À ce titre, **les politiques publiques gagneraient à soutenir et à renforcer ces écosystèmes**, qui ont déjà commencé à s'adapter aux transformations du secteur et jouent un rôle clé dans l'expérimentation de nouvelles pratiques professionnelles.

Ce document est diffusé par l'ADEME

ADEME

20, avenue du Grésillé

BP 90 406 | 49004 Angers Cedex 01

Dispositif Coop'Réno coordonnée par Cécile Gracy,
ADEME

Equipe de recherche : Aurore Dudka, AJENA ; Alice
Owen et Lucie Middlemiss, University of Leeds ; Cécile
Gracy, ADEME

Coordination technique - ADEME : Cécile Gracy

Direction/Service : Direction Villes et territoires
durables / Service Bâtiment

Date de démarrage (Durée) : 2024 (18 mois)

CITATION DE CES RECOMMANDATIONS

DUDKA Aurore, OWEN Alice, MIDDLEMISS Lucie,
GRACY Cécile. 2026. 2026. **Auto-Rénovation
Accompagnée et Politiques de Rénovation :
Reconnaitre le Rôle des Artisans pour Accélérer la
Transition Énergétique du Bâti**, 8 pages.

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (art. L 122-4) et constitue une contrefaçon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (art. 122-5) les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé de copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, pédagogique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des articles L 122-10 à L 122-12 du même Code, relatives à la reproduction par reprographie.